

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Ressources en eau			
SAGE	Territoire de SAGE	Delta de l'Aa yser	Ddtm
ZDHS DAGE	Zone à dominantes Humides du Sdage de 2009	Présence de zones à dominante humide Voir le Sage pour les délimitations des zones humides	Agence de l'Eau Artois Picardie
I.2 Conservation du patrimoine culturel			
ARCHEO	Zone de préemptions archéologiques	Présence de zones archéologiques préventives	Drac
P.D.I.P.R.	Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée	Délibération du Conseil Général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993	Conseil Général
II.1 Risques Naturels Mouvements de terrains			
CATNAT	Arrêtés de catastrophes naturelles	Catastrophes naturelles : Mouvement de terrain (effondrement) du 01/06/89 au 31/12/89 Arrêté Ministériel du 09/03/1990 Mouvement de terrain (sécheresse) du 01/01/90 au 31/12/90 Arrêté Ministériel du 28/03/1991 Mouvement de terrain (sécheresse) du 01/01/91 au 31/12/91 Arrêté Ministériel du 31/07/1992 Mouvement de terrain (sécheresse) du 01/01/92 au 31/12/92 Arrêté Ministériel du 08/03/1994 Mouvement de terrain (sécheresse) du 01/01/93 au 31/12/97 Arrêté Ministériel du 15/07/1998	Ddtm
Inond.	ZONES INONDEES	Catastrophes naturelles : Inondations et Coulées de Boue du 05/02/88 au 10/02/88 Arrêté Ministériel du 02/08/1988 Inondations et Coulées de Boue du 04/07/94 Arrêté Ministériel du 28/07/1995 Inondations et Coulées de Boue du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté Ministériel du 29/12/1999	Ddtm
Pour info	PRISE EN COMPTE DANS L'AMENAGEMENT	P.P.R. Mouvement de Terrain prescrit le 13/02/2001 YSER P.P.R. Inondations prescrit le 16/01/2007 Approuvé le 28/12/2007	Ddtm

Arrondissement de Dunkerque
Commune de REXPOËDE - 59499
Tableau des Obligations Diverses

N° 01/009

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
ARGILE	Aléas retrait gonflement Argile	Aléa moyen Aléa faible	Brgm
SEISME	Aléa sismique communal	Faible	Brgm
III Taxes			
D.P.U.	DROIT DE PREEMPTION URBAIN	Un droit de préemption a été créé par D.C.M. du 02/02/1989 sur les zones U et NA du POS modifié	Commune
V.B. Participations financières (à compter du 01/03/2012)			
	TAXE D'AMENAGEMENT		Ddtm
	- Part Communale	3 D.C.M. du 17/11/2011	
	- Part Départementale	1,45 % D.C.G. du 28/11/2011	